



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **03 juillet 2025**,

L'an deux mille vingt-cinq, le **trois** du mois de juillet à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 27 juin 2025 par M. le Président, s'est rassemblé à la salle polyvalente de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - M. Yves RAVET - Mme Danielle ROY - M. Michel VENEAU - M. Gilbert LIENHARD - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Frédéric CASSERA - Mme Corinne COLONEL – Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT – M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Jean-Jacques BERTIN - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres absents excusés : M. André BUISSON – M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJLILAT - M. Michel RENAUD – Mme Carole TABBAGH-GRUAU – Mme Muriel BUISSON - M. Jean-Claude GILLONNIER – M. Bertrand FLANDIN – M. Thierry BEAUVAIS - Mme Nadège COQUILLAT - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN
M. Jan BOGERMAN remplacé par Mme Marie-Yvonne THEBAULT

Membres ayant donné pouvoir : Mme Annie MILLARD à Mme Martine LEROY
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX
M. Pascal KNOPP à Mme Françoise CROTTET-FIGEAT
M. Patrick RAPEAU à M. Raymond LE VAN
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Corinne COLONEL

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Frédéric CASSERA** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Piscine de Cosne - Réactualisation du règlement intérieur

Afin d'adapter au mieux le règlement intérieur au fonctionnement de la piscine, il est nécessaire d'y apporter quelques modifications et précisions dans les parties et articles suivants :

PARTIE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 7 : Habillage et déshabillage

Article 11 : Condition physique de l'utilisateur

Article 12 : Interdictions et sanctions

Article 14 : Perte ou vol d'objets

PARTIE II : DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Et d'ajouter une partie dans l'Article 10 pour réglementer l'utilisation de la structure de jeux d'eau extérieure dès son installation.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **ADOpte** les modifications du règlement intérieur de la piscine de Cosne comme annexées à la présente délibération. Ces modifications seront applicables dès publication de la présente délibération.

Nombre de conseillers : 54
Présents : 36
Pouvoirs : 5
Votants : 41
Pour : 41
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le 09/07/2025
ID : 058-200067916-20250703-2025_03_07_11_1-DE

S²LO

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

M. Frédéric CASSERA, secrétaire de séance

